



Le 17 mai 2019

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

- 1. Titre :** Surveillance de détection précoce de la carpe asiatique dans le ruisseau Duffins, dans la baie Frenchman's, dans la rivière Humber, dans la rivière Rouge et dans les îles de Toronto en 2019-2022.
- 2. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Le présent PAC vise à informer de l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, au 101 Exchange Avenue, Concord (Ontario) L4K 5R6. Toutefois, avant d'attribuer ce contrat, le gouvernement permet à d'autres fournisseurs de démontrer qu'ils sont capables de satisfaire aux exigences établies dans le présent préavis en soumettant un énoncé de capacités au cours de la période d'affichage du PAC.

Si, durant la période d'affichage du PAC, d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement amorcera un processus d'appel d'offres complet soit par l'intermédiaire du service d'appel d'offres électronique du gouvernement, soit par les voies traditionnelles, afin d'attribuer le contrat.

Si aucun autre fournisseur ne soumet, d'ici la date limite, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

3. Besoin

3.1 Contexte

Dans le cadre du programme de surveillance de détection précoce de la carpe asiatique (CA), un échantillonnage des pêches est effectué afin de cibler la carpe asiatique dans les affluents et les habitats qui correspondent à ses préférences. Le programme sur la carpe asiatique effectue un échantillonnage ciblé de la carpe asiatique, ainsi que des évaluations des communautés de poissons. Ce programme collecte de l'information sur l'effort d'échantillonnage, les poissons capturés et les caractéristiques de l'habitat au lieu d'échantillonnage. Les données suivantes ont été consignées pour chaque site : les coordonnées GPS et les données sur l'habitat, y compris la température de l'eau et de l'air (°C), l'oxygène dissous (mg/L), la conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$), le pH, la turbidité (NTU), la vitesse du vent (km/h), la profondeur de l'eau (m), la distance de la rive, le nombre de débris ligneux grossiers, la composition en pourcentage du substrat (échelle de Wentworth), ainsi que le type de végétation aquatique et son pourcentage de couverture.

Même si Pêches et Océans Canada est bien équipé pour la surveillance de détection précoce, il existe de nombreux habitats dans les eaux canadiennes du bassin des Grands Lacs qui conviennent à la carpe asiatique. Par conséquent, l'ajout d'efforts de surveillance par du personnel formé et qualifié permettra à Pêches et Océans Canada d'accroître les efforts dans d'autres habitats et d'augmenter les efforts de surveillance afin de détecter la carpe asiatique et de la retirer des eaux canadiennes.



3.2 Objectif

Pêches et Océans Canada est à la recherche d'un entrepreneur qui effectuera annuellement un échantillonnage de détection précoce de la carpe asiatique dans le ruisseau Duffins, dans la baie Frenchman's, dans la rivière Humber, dans la rivière Rouge et dans les îles de Toronto.

3.3 Tâches

L'entrepreneur doit effectuer ce qui suit :

- 3.3.1** Effectuer, conformément aux procédures opérationnelles normalisées de Pêches et Océans Canada, un échantillonnage de la carpe asiatique aux endroits indiqués à la section 3.2
- 3.3.2** Commencer les activités de surveillance de détection précoce au plus tard le 7 juillet et terminer l'échantillonnage au cours de la saison d'échantillonnage d'été/d'automne.
- 3.3.3** Soumettre des données de surveillance de détection précoce dans la base de données MS Access au plus tard le 31 décembre de chaque année.
- 3.3.4** Soumettre les pièces justificatives numériques et les copies papiers des fiches techniques au plus tard le 31 décembre de chaque année.
- 3.3.5** Capturer des poissons aux endroits indiqués à la section 3.2 et consigner les renseignements suivants : date, heure d'arrivée, heure de départ, nom du plan d'eau, type de plan d'eau, nom de la personne ayant effectué la capture, nom des personnes qui effectuent la consignation, description de l'endroit, heure de début de l'échantillonnage, heure de fin de l'échantillonnage, latitude/longitude du point de départ, latitude/longitude du point d'arrêt, type d'équipement utilisé, description de l'équipement, date de pêche au filet, effort, méthode d'échantillonnage, température de l'air, température de l'eau, conductivité, oxygène dissous, turbidité, pH, sexe, poids, longueur, nom scientifique et nom courant des poissons capturés, etc.

4. Critères obligatoires pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

4.1 Expérience :

- 4.1.1** L'entrepreneur doit avoir 6 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois en échantillonnage de surveillance de la carpe asiatique.
- 4.1.2** L'entrepreneur doit avoir de l'expérience en échantillonnage ciblé, en capture et en transport de carpe asiatique à des fins de recherches.
- 4.1.3** L'entrepreneur doit avoir 6 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois en pêche électrique combinée à des filets maillants et des trémails pour effectuer un échantillonnage de poissons.



4.2 Titres de compétence :

- 4.2.1 Ateliers d'identification de poissons du Musée royal de l'Ontario (introduction, cyprinidés et espèces en péril)
- 4.2.2 Atelier d'identification (niveau 2) du ministère des Richesses naturelles – poissons
- 4.2.3 Certification de pêche électrique de classe 1 du ministère des Richesses naturelles – poissons
- 4.2.4 Cours Compétences des conducteurs de petits bâtiments et les Fonctions d'urgence en mer A3

4.3 Équipement :

Conformément aux procédures opérationnelles normalisées de Pêches et Océans Canada et aux exigences de consignation, l'entrepreneur doit avoir l'équipement suivant :

Type d'équipement	Dimensions
Bateau pour pêche électrique	Bateau pour pêche électrique à flèche double, capacité de régler la tension de sortie, la fréquence et le cycle de fonctionnement. Doit pouvoir produire du courant de sortie continu d'au plus 1600 W (puissance moyenne de sortie).
Verveux (mini)	Maillage de 3 mm (1/8 po); ralingue plombée de 0,61 m x 4,6 m (2 pi x 15 pi); anneaux de 0,61 m (2 pi); caisse de 0,61 m x 1,22 m (2 pi x 4 pi)
Nasse	Diamètre de 1,5 m (5 pi); longueur de 6,1 m (20 pi); mailles carrées de 2,5 cm (1 po); traité; 2 entonnoirs Diamètre de 0,91 m (3 pi); longueur de 4,57 m (15 pi); mailles carrées de 2,5 cm (1 po); 2 entonnoirs
Senne (sac)	Mailles de sac de 6,3 mm (1/4 po); mailles des ailes de 6,3 mm (1/4 po); longueur de 9,1 m (30 pi)
Filets maillants et trémails fixés	Filet maillant fixé



	<p>Maillage de 8,9 cm (3,5 po); hauteur de 3,7 m (12 pi) fixée à 3,0 m (10 pi); longueur de 183 m (200 verges)</p> <p>Trémil fixé</p> <p>Maillage de 10,1 cm (4 po); hauteur de 4,3 m (14 pi); longueur de 183 m (200 verges); parois intérieures carrées de 10,1 cm (4 po); parois extérieures de 45,7 cm (18 po)</p>
Filet-trappe	<p>Mailles carrées de 2,9 cm (1-1/8 po), mailles extensibles de 5,7 cm (2-1/4 po); cage de 1,2 m de largeur x 2,4 m de longueur x 1,2 m de profondeur (4 pi x 8 pi x 4 pi); ailes de 3 m; ralingue plombée de 25 m.</p>

4.4 Permis :

Permis de possession et de transport de carpes asiatiques n° OFR-2016-03

Permis de collecte de poissons à des fins scientifiques n° 1092318 (lac Ontario)

Permis de collecte de poissons à des fins scientifiques n° 2092133 (district d'Aurora)

Accès au parc urbain national de la Rouge

Autorisation de l'Administration portuaire de Toronto

5. Accords commerciaux :

Le présent marché est assujéti aux modalités de l'accord commercial suivant :

Accord de libre-échange canadien (ALEC).

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Nous avons l'intention de traiter directement avec le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après. À notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada reçoit un énoncé de capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences établies dans le présent PAC, le Canada enclenchera un processus concurrentiel et déterminera une méthode d'évaluation financière et technique des soumissions présentées par les soumissionnaires potentiels.

7. Exception au *Règlement sur les marchés de l'État*

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat :

- paragraphe 6(d) - « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».



Le fournisseur indiqué, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

8. Période du contrat

La période du contrat débutera à la date d'attribution et se terminera le 31 mars 2022.

9. Coût estimatif

La valeur maximale estimée du contrat est de 250 000,00 \$ CAN (taxes exclues).

10. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Office de protection de la nature de Toronto et de la région
101 Exchange Avenue
Concord (Ontario)
L4K 5R6

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et disponibles pour fournir les services/biens décrits dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit, de préférence par courriel, à la personne dont le nom figure dans le préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. Dans cet énoncé, le fournisseur doit prouver qu'il satisfait aux exigences requises.

12. Dâte de clôture pour la présentation d'un énoncé des capacités

Le 31^e mai 2019, 14 h, heure normale de l'Atlantique

13. Demandes de renseignements et présentation d'énoncés des capacités

Toute demande de renseignements ou présentation des énoncés de capacités peut être soumise à Cal LaKing, à l'adresse suivante : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca.